

Police MAG

Le trimestriel de votre zone de police **Mons - Quévy**

2^e Trim 2017



**LE CYBER-HARCÈLEMENT :
UN PHÉNOMÈNE TRÈS PRÉSENT**

PAGE 8

Doudou : sécurité renforcée

PAGE 6

MONS



Commune de Quévy



Police

Mons-Quévy



Une surveillance permanente par caméras

Au total, plus de 1.500 hommes veilleront à la sécurité de tous.

Chère Montoise,
Cher Montois,

Nous attendions ce moment avec impatience et nous y voilà enfin : la Ducasse de Mons ! Pour que la fête soit totalement réussie, nous comptons énormément sur nos forces de police. Elles mettent bien sûr tout en œuvre pour que les festivités se passent dans des conditions optimales de sécurité. Cette année encore, grâce à la collaboration des gardiens de la paix et au renfort d'effectifs policiers extérieurs, une forte présence sur le terrain sera assurée. Au total, plus de 1.500 hommes veilleront à la sécurité de tous.

Une surveillance permanente par caméras renforcera le dispositif mis en place. Par ailleurs, la communication en temps réel via les médias sociaux sera à nouveau effective. En vous abonnant à la page Facebook ou au fil Twitter de la Zone de Police montoise, vous pourrez suivre les infos en direct. Cette communication s'est déjà avérée très utile lors d'embarras de circulation ou de fermeture d'un lieu, par exemple.

Dans ce numéro du PoliceMag, vous pourrez prendre connaissance en détail des mesures adoptées ainsi que des infos pratiques. Vous lirez aussi des articles sur la formation des scouts à la sécurité routière, sur le cyber-harcèlement et sur la nouvelle réglementation en matière de sièges auto pour enfants.

Bonne lecture !

Elio **DI RUPO**
Bourgmestre de
la Ville de Mons





SCOUTS TOUJOURS... PRUDENTS !

Les scouts d'Havay se sensibilisent au code de la route.

Le 7 avril, une journée sécurité routière a été organisée à Havay par le CFSR (Centre de Formation de Sécurité Routière) de la Zone de Police de Mons/Quévy pour les scouts de Quévy. Régulièrement organisées dans les différentes écoles de Mons et de Quévy, ces animations visent à enseigner le code de la route et les bonnes pratiques aux enfants. Le but recherché ici était de « sensibiliser les jeunes au code de la route, au bon fonctionnement et à la sécurité d'un groupe qui se déplace tout au long de l'année. Il était important de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls sur la route et qu'il y a des règles à respecter » précise Françoise Dehon, animatrice du groupe de scouts.

Au programme de cette journée, des cours théoriques sont donnés en groupe pour apprendre les différents panneaux, les feux de signalisation et les règles de base du code de la route. Ensuite, vient la pratique avec un parcours fonctionnel à franchir en respectant les consignes et règles apprises en théorie.

Selon leur animatrice, les enfants ont apprécié cette journée : « la formation s'est déroulée dans une ambiance conviviale et décontractée. Les enfants ont été intéressés, respectueux et attentifs aux explications et conseils donnés par les agents. Ils ont d'ailleurs pu directement appliquer ces règles lors de l'atelier pratique organisé mais aussi lors de leur retour à l'endroit de camp en vélo. »

Enfin, les enfants ont également réalisé des affiches pour résumer ce qu'ils ont appris de cette journée. « Celles-ci seront utilisées pour un rappel permanent des consignes de sécurité à adopter. Ils ont appris beaucoup de choses sur le code de la route, qu'ils ne respectaient pas toujours, sans s'en rendre compte » ajoute Françoise Dehon.



Une animation utile et appréciée par les enfants et leurs animateurs !

Nicolas MATLOKA,
stagiaire en communication

LA VIDÉO DE CET ÉVÉNEMENT EST DISPONIBLE
SUR NOTRE CHAÎNE 



Vous remettre à niveau en code de la route, découvrir les différentes aides à domicile ou encore vous initier à l'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette ? Différents ateliers gratuits vous sont proposés grâce à une collaboration entre la Police, le service prévention de la Ville de Mons et le CPAS. Les prochaines séances auront lieu les **6 juin, 19 septembre et 21 novembre**. Toutes les informations sont disponibles sur notre site web ou via téléphone au 065 41 23 71.

www.policelocale.be/5324/questions/vivre-a-mons/existe-il-des-seances-dinformation-a-destination-des-seniors

Depuis
2015,
nous avons
proposé
12 séances sécurité
routière et formé
172 personnes.





Doudou : sécurité renforcée



Comme chaque année lors de la ducasse, notre Zone de Police mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité du public. Pour ce faire, nous recevrons le renfort d'autres Zones de Police et de la Police Fédérale. En plus de notre occupation permanente du terrain, des policiers en civil se mêleront au public.

Afin d'éviter qu'un véhicule bélier ne puisse atteindre la foule, des **dispositifs de sécurité renforcés** seront positionnés à différents points stratégiques. Grâce à ces dispositifs, l'hyper centre sera encore mieux sécurisé. Nous vous rappelons de respecter la signalisation en place afin de permettre aux services de Police et communaux le placement des dispositifs de sécurité. En cas d'infraction, nous

nous verrons dans l'obligation d'enlever certains véhicules gênants.

Le centre-ville est également couvert par **une dizaine de caméras** ciblant, principalement, les zones festives et les lieux commerçants. Cette année, pour la ducasse, le dispositif sera complété par deux caméras supplémentaires. Un opérateur est en poste derrière les caméras en permanence. Une détection rapide des problèmes permet une réaction efficace des services de police. L'opérateur caméras peut également aider à l'acheminement des services de secours si cela s'avère nécessaire.

Ces caméras sont une aide précieuse : elles disposent d'une résolution en haute définition et d'un angle de vue à 360°.

Les Gardiens de la Paix :

un partenariat de qualité pour la Police.

37 gardiens de la paix se relayent pendant la Ducasse pour prolonger l'encadrement sécuritaire policier. Leur rôle est préventif. Ils conseillent, orientent et informent le public.

Parmi les différentes missions, les Gardiens de la Paix sécurisent le périmètre d'isolation du centre-ville en appui aux policiers. La sécurisation des parkings fait également partie de leurs missions. Ils sont également présents pour rappeler aux automobilistes distraits les règles de stationnement.

Policiers et Gardiens de la Paix travaillent donc ensemble, et à votre service, pour vous offrir une sécurisation de qualité !

VEILLE DES MÉDIAS SOCIAUX #DOUDOU2017



Les médias sociaux sont des outils puissants. Ils nous permettent de diffuser de l'information préventive et sécuritaire en temps réel. D'année en année, nous voyons le nombre d'abonnés évoluer. Les interactions sont de plus en plus nombreuses. Que ce soit pour poser une question, remonter

une information, partager une photo, rejoignez-nous sur Facebook ou Twitter.

Cette année, nous testons un logiciel de surveillance des médias en temps réel. **Obi4wan** permettra le monitoring, sur base de mots-clés, de Twitter, de groupes Facebook et de pages publiques.



Et surtout, n'oubliez pas d'ajouter #Doudou2017 à chacun de vos messages !



SIÈGES-AUTO

Mieux comprendre la nouvelle réglementation i-Size*

A l'heure actuelle, deux réglementations cohabitent en termes de sièges-auto pour enfants : l'**i-Size** (UN R129) et **UNECE R44/04**.

Plusieurs études ont démontré que la position dos à la route protège mieux les bébés et les jeunes enfants. C'est pourquoi on développe de plus en plus de sièges qui permettent de transporter plus longtemps les enfants dos à la route. C'est la nouvelle

réglementation i-Size qui est d'application pour ce type de sièges. A l'heure actuelle, ces sièges de nouvelle génération ne sont pas obligatoires mais ils sont recommandés. La réglementation UNECE R44/04, en vigueur depuis longtemps, reste aussi d'application.

Vous avez le choix entre les deux systèmes, actuellement donc tous les deux valables :

La réglementation en vigueur depuis des années : UNECE R44/04

- Obligation d'installer l'enfant dos à la route jusqu'à 9kg
- Les sièges sont attachés avec la ceinture de sécurité ou avec l'isofix
- La classification des sièges-auto se fait selon le poids de l'enfant.
- Les tests de collisions latérales ne sont pas requis lors de l'homologation.

La nouvelle réglementation i-Size

- L'enfant est installé dos à la route jusqu'à 15 mois minimum (mais possible plus longtemps).
- Le système isofix est obligatoire. Cela réduit fortement le risque de mauvaise utilisation.
- La classification est simplifiée et se fait en fonction de la taille de l'enfant.
- i-size a recours à de nouveaux tests de collisions latérales.

POURQUOI UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?

De nombreux enfants sont encore tués ou blessés dans des accidents de la route. Les accidents de voiture sont la principale cause de décès chez les enfants.

- Trop de sièges auto ne sont pas correctement installés : **70%** !
- De nombreux parents choisissent un siège auto qui ne correspond pas à leur enfant. i-Size permettra aux parents de choisir plus facilement le siège qui correspond le mieux à leur enfant.
- Trop de parents placent leur enfant face à la route à environ 9 mois, (parce que la coque est trop lourde à porter, que les pieds sortent de la coque, que la loi actuelle accepte 9kg...). Ce n'est pas le moyen le plus sûr de voyager.

DÉCOUPAGE PAR ÂGE OU TAILLE SUIVANT LES NORMES

Homologué selon le règlement ECE R44/04	Groupe 0+	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
NORME ACTUELLE	de la naissance - 13 kg	9 - 18 kg	15 - 25 kg	22 - 36 kg

Homologué selon le règlement ECE R 129	de la naissance - 60cm	60 - 75 cm	75 - 87 cm	87 - 105 cm	105 - 125 cm	à partir de 125 cm
NOUVELLE NORME						

ATTENTION

Les **rehausseurs sans dossiers** sont désormais interdits à la vente. Ne possédant pas de protection latérale à hauteur de la tête et de la nuque, ils ne sont pas suffisamment sécurisés. Leur utilisation est autorisée mais cependant déconseillée au niveau sécurité.



VOYAGER DOS À LA ROUTE : 5X PLUS SÛR !

FACE À LA ROUTE Poids exercé sur la nuque = 300kg

DOS À LA ROUTE Poids exercé sur la nuque = 50kg

* Isofix est le nom donné à la norme ISO (13216). Le système Isofix représente un grand pas en avant en matière de sécurité routière. Ce dispositif d'attache des sièges enfants permet une installation qui est exempte de risque d'erreur, ainsi qu'une meilleure tenue en cas de choc.



Le Cyber-harcèlement : un phé

Être cyber-harcelé signifie que le harcèlement ne se limite plus à la cours de récréation ou aux coins de rue. Le cyber-harcèlement peut se produire n'importe où, à la maison, par courriel, par textes, par téléphone portable et via les sites Web de réseaux sociaux 24 heures par jour, sept jours par semaine, avec des centaines de personnes potentiellement impliquées. Pour ceux qui souffrent de cyber-harcèlement, les effets peuvent être dévastateurs, blessants, humiliants, déprimants et pouvant amener au suicide.

QU'EST-CE QUE LE CYBER-HARCÈLEMENT ?

Le cyber-harcèlement se produit quand un enfant ou un adolescent utilise Internet, des e-mails, des sms, une messagerie instantanée, des sites de réseaux sociaux, des forums en ligne, ou d'autres technologies numériques pour harceler, menacer ou humilier un autre enfant ou adolescent. Contrairement à l'intimidation traditionnelle, le cyber-harcèlement ne nécessite pas la force physique ou de contact en face-à-face et ne se manifeste pas dans des groupes réduits. Les cyber-harceleurs peuvent prendre différents visages. Quiconque ayant une connexion Internet ou un téléphone portable peut cyber-harceler

quelqu'un d'autre, souvent sans avoir à révéler sa véritable identité. Les cyber-harceleurs peuvent tourmenter leurs victimes 24h/24. Le harcèlement peut suivre la victime partout, ce qui fait qu'elle ne se sent jamais en sécurité. En quelques clics, l'humiliation peut être vue par des centaines, voire des milliers de personnes en ligne.

Si vous-même ou un être cher est actuellement victime de cyber-harcèlement, il est important de se rappeler que vous n'êtes pas seul. Un tiers des adolescents ont souffert de cyber-harcèlement à un certain moment de leur vie.

On constate le pic de ce phénomène entre 12 et 14 ans. Il touche de manière égale les filles et les garçons. D'après une enquête de Child Focus, environ 62% des jeunes interrogés en ont été victimes et près de 76% ont avoué avoir été témoin de cyber-harcèlement !

DU CÔTÉ DES ADOS

Si tu es victime ou témoin de cyber-harcèlement :

- En cas d'insulte ou de menace, surtout **ne réponds pas à ces provocations**. Cela ne fera qu'empirer la situation.
- **Ne cherche pas la vengeance** en devenant cyber-harceleur à ton tour.
- **Bloque l'adresse email de ton harceleur, son compte facebook ou son numéro de téléphone.**
- **Ne reste pas seul !** Ensemble, on est toujours plus fort. N'hésite pas à te confier à quelqu'un de confiance. Être écouté et soutenu anonymement est également possible. Le service Ecoute-enfants est joignable gratuitement en composant le **103**.
- **Sauvegarde toutes les preuves** de messages haineux ou insultants via des captures d'écran par exemple.
- Si tu es témoin d'un cas de harcèlement, il est de ton devoir de **venir en aide à la personne en difficulté** en parlant avec la victime directement ou bien en le signalant à ses proches.





nomène très présent

PARENTS ET PROFESSEURS, COMMENT AGIR ET RÉAGIR ?

Si une situation se produit, n'essayez pas de savoir à qui revient la faute mais concentrez-vous plutôt sur le bien-être du jeune. Cherchez ensemble une manière de mettre fin au harcèlement. Un enfant victime de harcèlement connaît souvent l'auteur, même si celui-ci se cache derrière un profil anonyme.

Si cela se produit au sein de votre classe, il faut que l'auteur du cyber-harcèlement ainsi que ses parents soient interpellés et que des mesures de réparations puissent être mises en place. Encouragez le jeune à utiliser les moyens techniques pour bloquer l'auteur du harcèlement et le signaler sur le réseau utilisé. Demandez à ce que les contenus soient retirés.

COMMENT ÉVITER QUE LE CYBER-HARCÈLEMENT NE COMMENCE ?

De manière préventive, encouragez vos enfants à vous parler de leur vie « online ». Ayez connaissance des applications qu'ils utilisent et des amis avec qui ils discutent. Sur les médias sociaux, expliquez-leur l'importance du choix des publications : « ce qui est sur internet est public ». Apprenez les abréviations et termes utilisés par les adolescents.

Quels sont les signes avant-coureurs de cyber-harcèlement ?



Votre enfant :

- Devient **triste, anxieux ou en colère** après avoir posé son smartphone
- Évite les discussions ou est **discret** quant à l'utilisation de son ordinateur, sa tablette ou son smartphone
- Se tient à **l'écart** de sa famille, ses amis, ses activités.
- **Refuse d'aller à l'école** et évite les activités de groupe
- Montre des **changements d'humeur, d'appétit, de comportement ou de sommeil**.

De votre côté, placez l'ordinateur dans un lieu de passage dans la maison plutôt que de permettre à votre enfant de se réfugier dans sa chambre avec une tablette. Exigez de vos enfants une copie des mots de passe. Il ne s'agit pas de « fouiller » dans leurs conversations personnelles mais bien de pouvoir agir en cas de doute.

Très jeune, éduquez votre enfant sur le sujet du cyber-harcèlement. Votre enfant peut ne pas comprendre combien son comportement peut être blessant et dommageable. Boostez l'empathie et la sensibilisation en encourageant votre enfant à se placer du point de vue de la victime. Rappelez-lui que le cyber-harcèlement peut avoir des conséquences juridiques très graves.

*“ D'après une enquête de Child Focus, environ **62%** des jeunes interrogés en ont été victimes et près de **76%** ont avoué avoir été témoin de cyber-harcèlement ! ”*

LIENS UTILES

La Police a décidé d'agir pour lutter contre le cyber harcèlement, en collaboration avec l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication (ISFSC), en créant un site internet **www.stopcyberhate.be**. Ce site regorge de bons conseils et de liens utiles, destinés aux adolescents et à leurs parents ou professeurs, pour aider à faire face à ce problème.

Un autre site internet a été conçu par la Police fédérale avec le soutien de VOO, **www.letelephonedelouise.com** retrace la mésaventure de Louise. Cette adolescente s'est donné la mort en septembre 2014 parce qu'elle ne supportait plus le harcèlement dont elle était victime. Via ce site et en se mettant dans la peau d'une victime de harcèlement, vous serez amené à signer un manifeste.

www.103ecoute.be ou via le **103** est un numéro gratuit accessible de 10h00 à minuit tous les jours.

SOURCES : childfocus, psyris.be



PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA POLICE ? C'EST POSSIBLE !

Être présents en rues et disponibles dans les commissariats est un défi permanent. Afin d'optimiser l'accueil, nous vous donnons la possibilité de prendre rendez-vous.

Les rendez-vous sont possibles, au commissariat central, selon ces plages horaires : **du lundi au dimanche, de 6h30 à 8h30 et de 18h30 à 20h00.** Prenez contact avec nos services au 065 97 91 00.

La prise de rendez-vous est possible pour ces faits :

- **Perte ou vol d'objet** non identifiés ou non identifiables (objets sans numéro de série ou gravure)
- **Accident délit de fuite** avec auteur inconnu
- **Dégradation de véhicule** avec auteur inconnu
- **Vol dans véhicule** avec auteur inconnu et objets non identifiables
- **Vol simple** avec auteur inconnu et objets non identifiables
- **Dégradation d'une habitation** avec auteur inconnu
- **Escroquerie sur internet**

COMMISSARIAT DE MONS



Place Louise 1
7000 Mons
T. 065 979 215
🕒 8h00 > 12h00 + 13h00 > 17h00
zp.monsquevy.mons
@police.belgium.eu

COMMISSARIAT DE JEMAPPES



Place de Jéricho 17 / J
7012 Jemappes
T. 065 979 255
🕒 8h00 > 12h00
zp.monsquevy.jemappes
@police.belgium.eu

COMMISSARIAT D'HAVRÉ



Place d'Havré 1
7021 Havré
T. 065 979 235
🕒 8h00 > 12h00
zp.monsquevy.havre
@police.belgium.eu

COMMISSARIAT DE QUÉVY



Rue de la Gendarmerie 63 / C
7040 Quévy
T. 065 979 245
🕒 8h00 > 12h00
zp.monsquevy.quevy
@police.belgium.eu

